confisans p[ar]faictement. Et allant le porteur de ceste pour dela
Jay bien voulu vous dire pour la desir que Jay de scavoir au vray les
affaires qui se passent deca. Le grand aise que ce me sera
si le vous scavent que vous vouldrez me mander, Lentier estat
de vostre [illegible] et mesmes comme Jentends [illegible] que Jamais vous
asseure, de vous, le desir entierement que me donne,
Jmontiment [illegible] bien particulieres Jusques a ou le poet desia
advantage, quelles fore ce le y moine, [illegible]
[illegible] et les bourgeois [illegible]
les [illegible] avecq tout les autres particularites, affin que
tant mieulx je vous puisse secourir et aider, ainsi que je me
fieldray de tout. Et que me sera possible me confiant aussy
que de mon part nobmettray rien de ce que pourra servir au
bien et conservation desdicts pays et singulierement a bien encourraiger
tant les bourgeois que les Soldats et les retenir en bonne
comune et amour ce qui advantagera pouvant vous nos affaires,
me remettant a cestre cause desirs vous les Recommander davantage
Parquoy vous prieray derechief autrement que me donnez, en advis
de tout [illegible] et me tiendray [illegible] de vous avoir tousiours en
sa [illegible] grande. Priant a [illegible] de vous
donner de Monsieur. 1572.

[illegible]